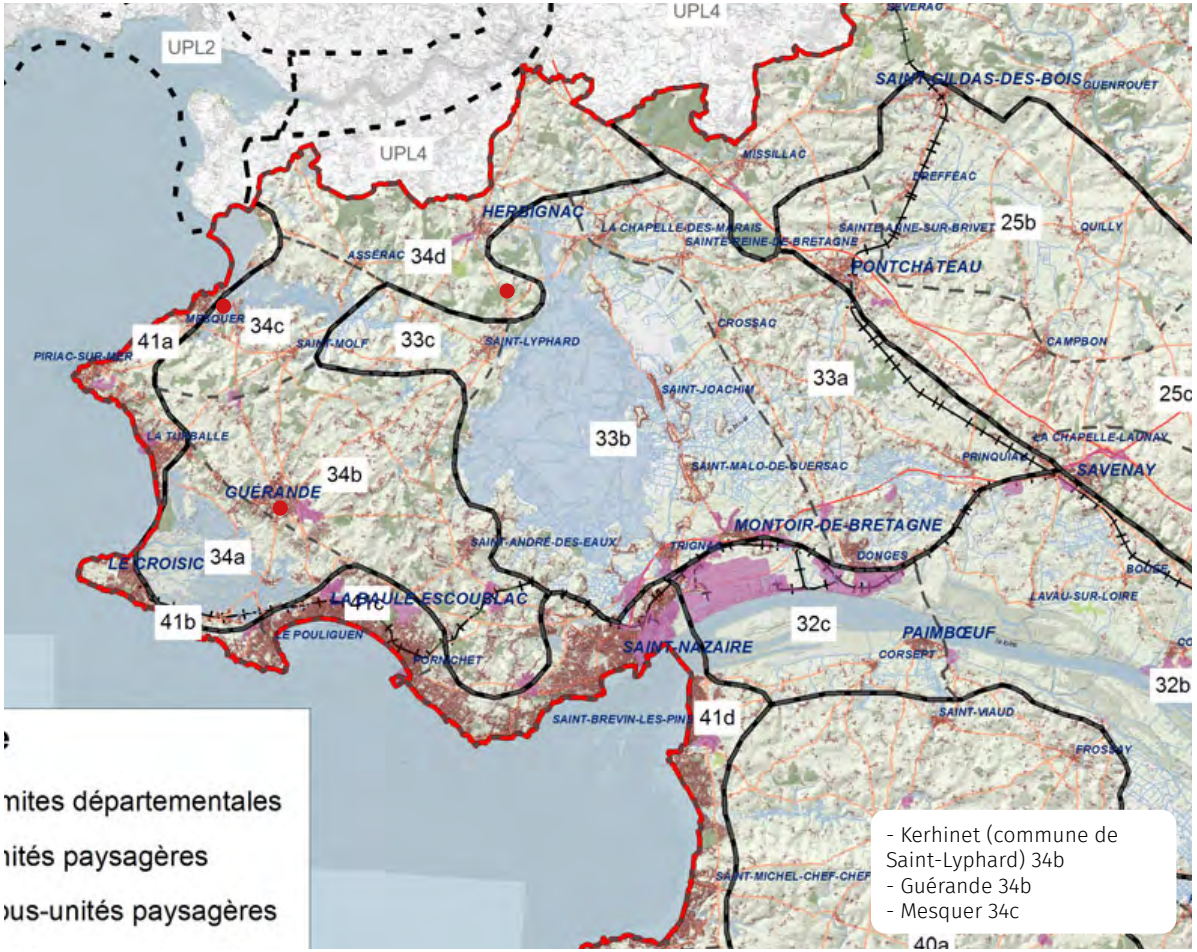
ÉTUDE COULEUR DE L'ARCHITECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

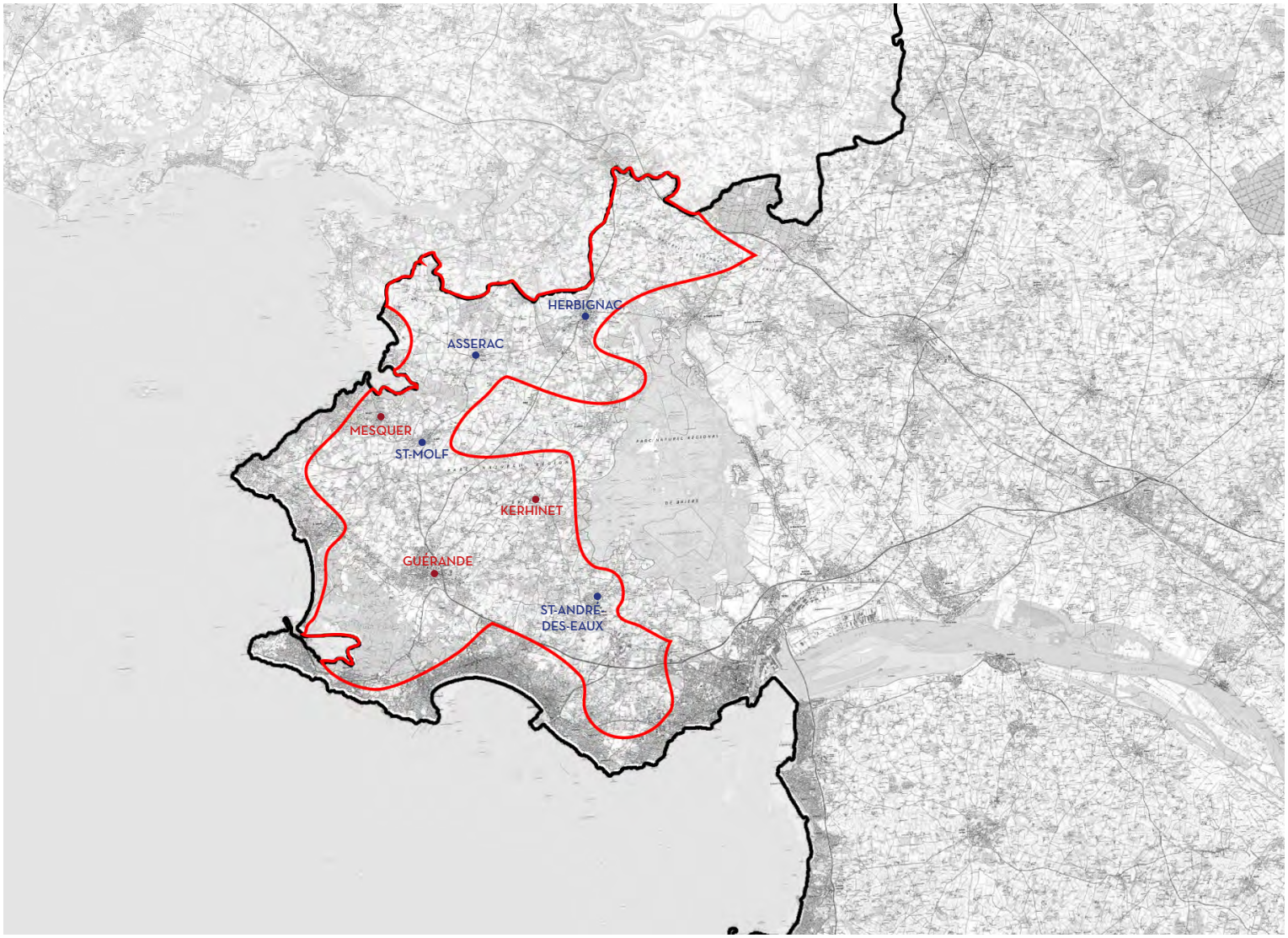
DIAGNOSTIC

NACARAT
color design

UP34 - LA PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE



UP 34
La presqu'île guérandaise



Légende

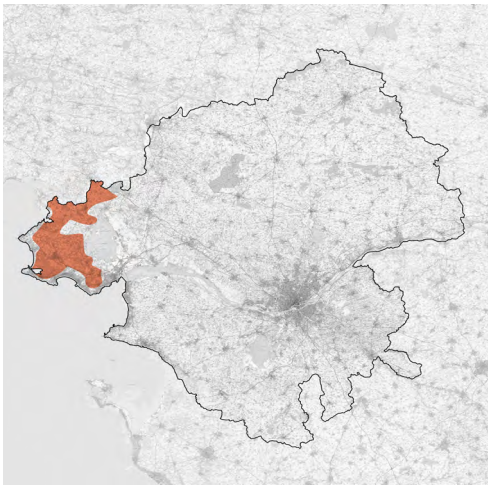
Limite de l'unité paysagère

FROSSAY
Communes principales

DERVAL
Communes sélectionnées pour le diagnostic

UP 34

La presqu'île guérandaise



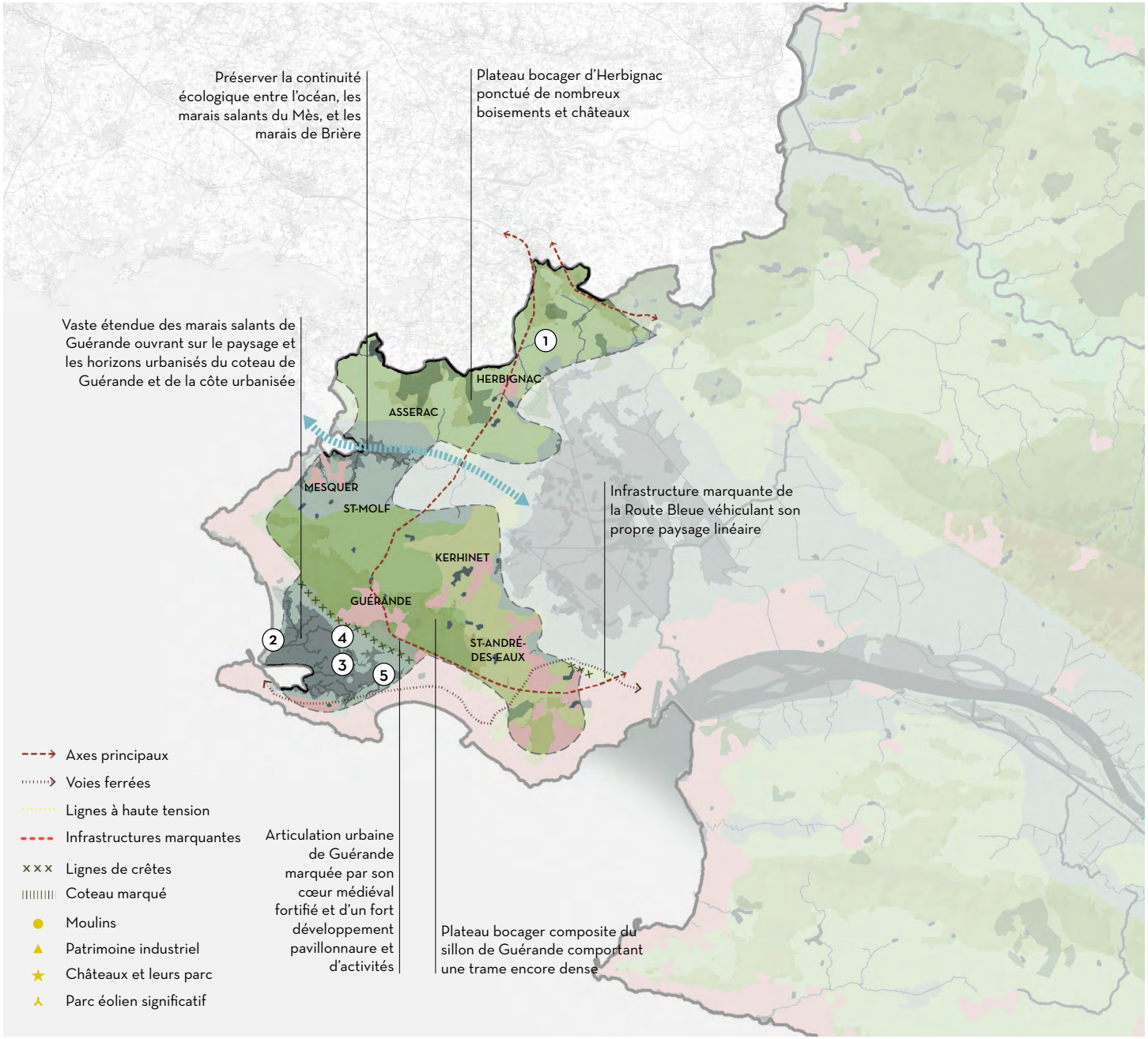
Plan de repérage de l'unité paysagère dans le département

PORTRAIT

- Un paysage relativement plat, alternant étendues ouvertes de marais salants et des plateaux bocagers sur un territoire délimité par le littoral et les marais de l'unité adjacente.

- Des bourgs et une cité à l'identité Bretonne marqués.

- Un paysage fragile soumis à une forte pression littorale, sous l'influence de l'agglomération nazairienne et bauloise.



Carte de l'Unité Paysagère

ÉLÉMENTS CONSTITUANTS DU PAYSAGE



Plateau bocager rétro-littoral, Herbignac



Le tombolo boisé de Pen-Bron, La Turballe



Marais salants, Guérande



Horizon urbanisé du coteau Guérandais



Frange urbaine de La Baule et Pornichet depuis les marais

ENJEUX

- Préserver et valoriser les paysages identitaires de marais salants de Guérande et du Mès en maintenant l'activité salicole, en requalifiant la lisibilité des anciens bourgs paludiers, et en maintenant le bocage et les activités agricoles.

- Limiter le développement urbain sur les franges des marais soumis à une forte pression rétro-littorale.

- Encourager le maintien d'une agriculture qui participe à la diversité des paysages.

- Valoriser le patrimoine en s'appuyant sur le développement du tourisme dans l'arrière-pays associé à l'attractivité du littoral, assurer la découverte des paysages par les modes de déplacements doux, accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages.

POINTS DE VUE SUR LE BÂTI


Bâti traditionnel, Saillé


Ville fortifiée, Guérande


Le Croisic


Chaumière, Herbignac

Présentation générale



UP34-00- Vue sur les marais salants à côté de Trélaget : image emblématique des clochers qui ponctuent la presqu'île du Croisic depuis les marais salants - Atlas

La presqu'île guérandaise, est un territoire marqué par une alternance de paysages entre terre et mer, notamment avec ses marais salants et ses plateaux bocagers. Ce territoire, cerné par des espaces naturels remarquables comme les marais de Brière, de Guérande et du Mès, ainsi que par le littoral, offre une diversité paysagère unique.
Les marais salants de Guérande et du Mès sont des éléments centraux de ce paysage. Ils sont caractérisés par une mosaïque de canaux et de lames d'eau, créant des reflets qui décomposent le paysage en multiples facettes. Ces marais, façonnés par l'homme depuis des siècles, sont des espaces ouverts où la végétation s'adapte aux conditions salines, offrant des paysages contrastés au gré des saisons.
Les plateaux bocagers, quant à eux, sont marqués par une trame bocagère dense, composée de chênes pédonculés, de chênes verts, de pins et de cyprès de Lambert. Ces plateaux, légèrement ondulés, sont ponctués de nombreux boisements et de châteaux cachés dans leurs parcs. La pression urbaine rétro-littorale et la proximité des agglomérations de Saint-Nazaire et de La Baule ont cependant conduit à une diffusion urbaine dans ces plateaux, transformant progressivement le paysage rural en un paysage péri-urbain.

Sur le plan architectural, la presqu'île guérandaise présente une architecture vernaculaire de qualité, avec des maisons de granit, des enduits chaulés, des cheminées sur pignons et des couvertures en ardoise et chaume. Les villages paludiers, tournés vers les marais salants, sont constitués de maisons de paludiers et de salorges, tandis que les exemples de maisons briéronne, avec leurs murs en pierre ou en terre et leurs toits de chaume, sont observables à l'est de l'unité.

UP34 - La presqu'île guérandaise

La presqu'île guérandaise compose un tableau saisissant entre terre et mer, où les marais salants de Guérande et du Mès forment une mosaïque aquatique unique, héritée d'un savoir-faire millénaire. Encadrée par des plateaux bocagers et des coteaux boisés, elle est marquée par une forte identité bretonne, à la fois architecturale et paysagère. Cette terre, autrefois structurée autour des activités salicoles et agricoles, est aujourd'hui fragilisée par la pression urbaine rétro-littorale, l'étalement pavillonnaire et l'essor du tourisme. Malgré cela, elle conserve une ambiance singulière, faite d'horizons ouverts sur les marais, de villages paludiers en granit et de cités médiévales comme Guérande, au charme préservé.

Deux types de villes dans la presqu'île guérandaise :

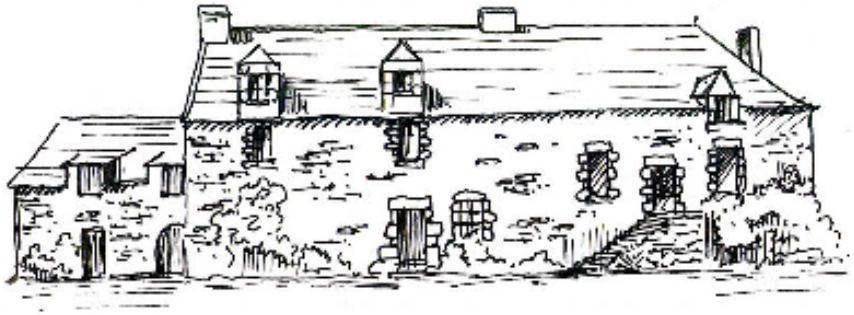
Les villes traditionnelles tournées vers le marais
Ces bourgs sont tournés vers les marais salants plus que vers la mer. Leur structure urbaine est dense, bâtie en granit sombre, avec des longères, salorges et moulins qui ponctuent le paysage. L'habitat paludier y est emblématique, modeste, adapté au travail du sel. Guérande, perchée sur son coteau, incarne l'âme historique du territoire avec ses remparts médiévaux, ses ruelles de pierre, et son rôle de carrefour entre les mondes marins et terrestres.



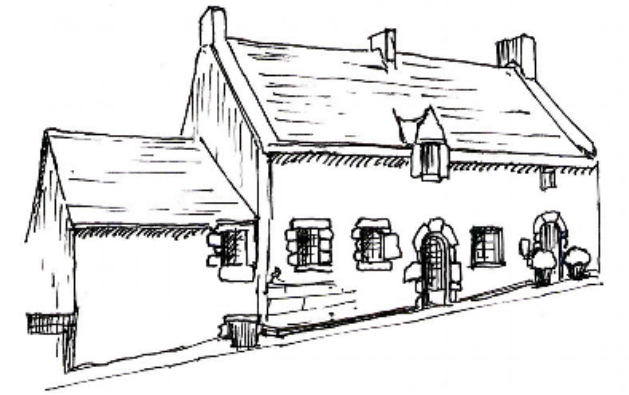
Un paysage de saliculture encore bien vivant : coopérative des Salines de Guérande vue depuis les marais salants de Guérande
Atlas des paysages

Patrimoine bâti

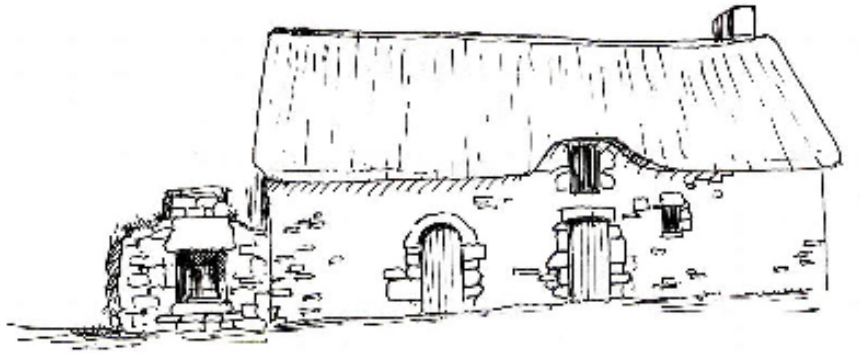
«Le paysage est marqué par des éléments remarquables tels que monolithes, moulins à petit pied ou châteaux de granit. Les matériaux de construction utilisés sur l'unité sont
le granit et le schiste. Les matériaux de couverture utilisés sont l'ardoise et le chaume.
On retrouve trois principaux types architecturaux : la maison de style Breton, la maison du type paludier, et la maison du type briéron.»Atlas 2010
Les villages paludiers, tournés vers les marais salants et non vers le littoral, sont constitués de maison de paludiers et de salorges.



habitat type breton



habitat paludier



maison brierionne

«Des exemples de maisons Brieronne sont observables à l'est de l'unité. La maison briéronne présente des murs en pisé revêtus d'enduits blancs et un toit de chaume à forte pente. Elle ne comporte qu'un seul niveau, mais dispose d'un vaste grenier. On retrouve des cheminées en pisé très basses, de petites portes et fenêtres, et des menuiseries peintes en vert, bleu ou jaune vif.» Atlas 2010



ambiance spécifique des villages paludiers (Kervalet)

«Les marais de Guérande présentent en fait deux visages :
- à l'ouest, le paysage se structure autour de l'activité des paludiers,
- à l'est, le paysage s'ouvre sur un vaste estran rythmé par les marées.»

Portraits de villes















Portraits de villes


Façade enduite

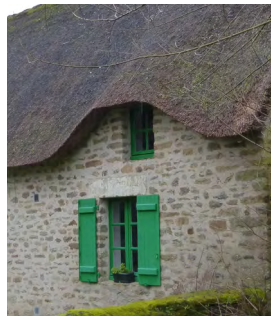




Linteau en granit

Façade enduite


Menuiseries colorées



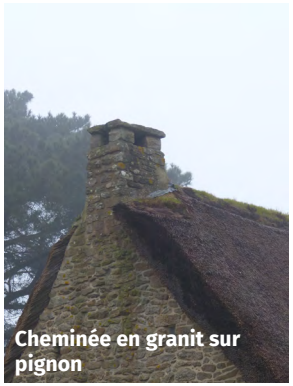









Toit en chaume


Cheminée en granit sur pignon

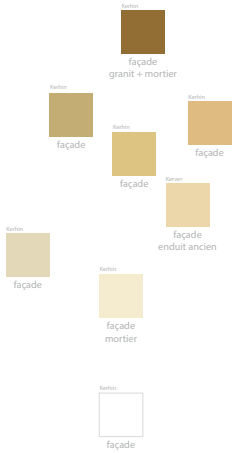




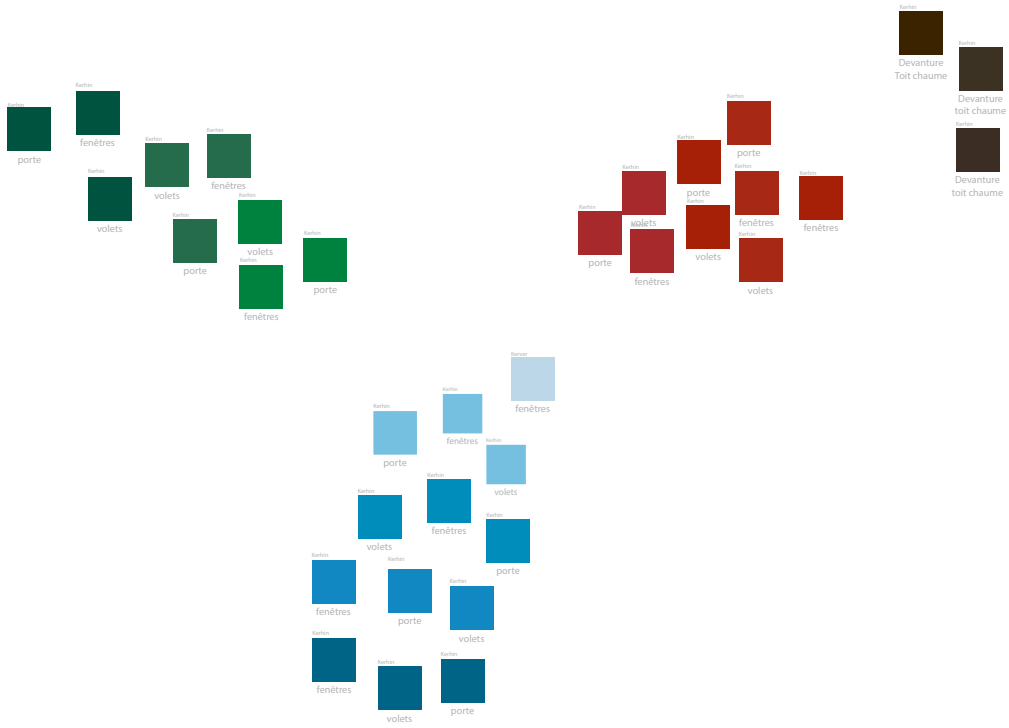


Portraits de villes

Cartographie de la palette générale



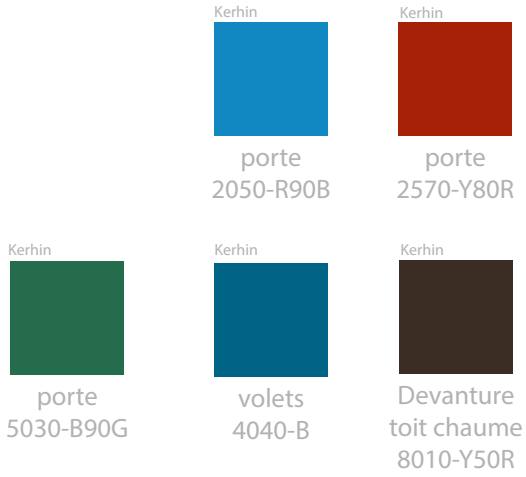
Cartographie de la palette ponctuelle



Synthèse de la palette générale



Synthèse de la palette ponctuelle



Portraits de villes

Cartes postales anciennes



volets, menuiseries et porte en contraste avec les façades

façdes enduites et façades à pierres vues

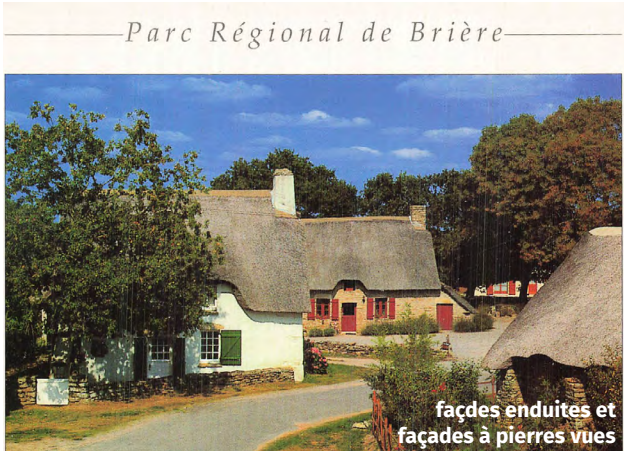


encadrements pierres façade à pierre vues



porte, volets et menuiseries clairs

façades à pierres vues



façdes enduites et façades à pierres vues

Portraits de villes


Pl St Aubin


Pl St Aubin


Pl du Pilori


Pl du Pilori


rue de la Prévoté


rue St Michel


Crf de la Psallette


rue St Michel


Pl de la Psallette


Pl du Marhallé


rue de la Psallette


rue St Michel


Pl St Jean


rue de la Prévoté


rue de Saille


Pl St Aubin


rue St Michel


rue St Michel


Pl St Aubin


Pl du Pilori

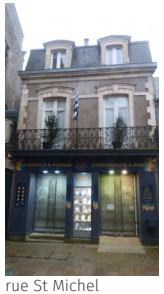

rue St Michel


rue de Bizienne


rue de Bizienne


rue de Bizienne


rue St Michel


rue St Michel


rue de Saille

Portraits de villes


rue du Pilori


rue de Saille


Crf de la Psallette


rue de la Prévoté


Pl St Jean


rue de la Psallette


rue de la Prévoté


Pl St Jean



rue St Michel


rue des Capucins


rue de la Psallette


rue St Michel



rue St Michel


Crf de la Psallette


rue St Michel


rue de Saille


rue de la Juiverie


rue de Saille


rue des Capucins


rue de Bizienne


rue des Capucins

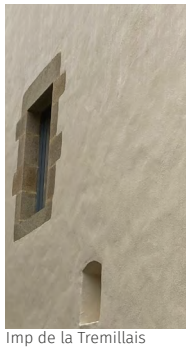

rue des Capucins


Chem du Guesny


Chem du Guesny


rue des Capucins

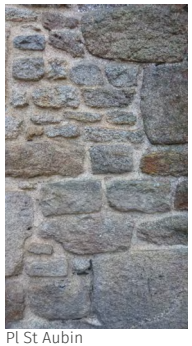
Portraits de villes


Imp de la Tremillais


rue de Bizienne

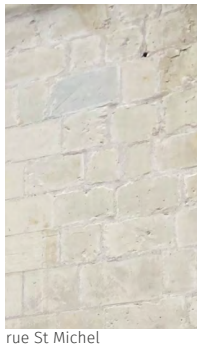

rue de la Prévoté


rue de la Prévoté


Pl St Aubin


Pl St Aubin


rue St Michel


rue St Michel


rue St Michel


rue St Michel


rue St Michel


rue de Saille


rue St Michel


rue de Bizienne


rue St Michel


rue St Michel


Pl du Pilori


rue St Michel


rue de Bizienne


Pl St Jean


rue St Michel

Portraits de villes


Pl St Aubin


rue St Michel

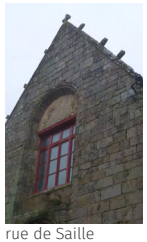

Pl St Jean

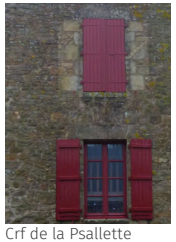

rue des Capucins


rue St Michel


rue St Michel


rue de Saille


rue de Saille


Crf de la Psallette



rue St Michel


Pl St Aubin


rue de Bizienne

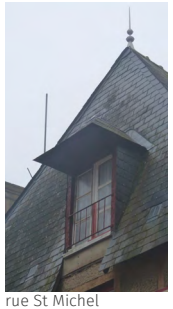

rue de la Juiverie


rue de la Psallette


Crf de la Psallette


rue de Bizienne

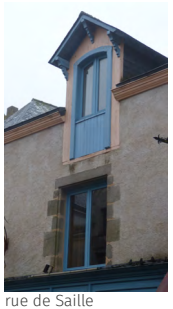

rue St Michel


rue St Michel


rue St Michel


rue St Michel


rue St Michel


rue de Saille


rue de la Prévoté

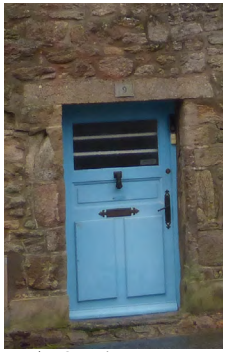

rue St Michel


rue de la Psallette


rue de Bizienne



rue de la Prévoté


rue des Capucins


rue de Bizienne


rue des Capucins

Portraits de villes

Extrait du PSMV de Guérande

« **- US2- 2.2b. Règles générales d'intervention sur les immeubles existants**
Toute restauration* doit être respectueuse de la substance ancienne. Par conséquent, les éléments nécessaires à la connaissance patrimoniale des structures sur lesquelles porte l'intervention doivent être fournis. Cet état des lieux permettra ainsi d'apprécier l'impact du projet sur le caractère architectural* de l'immeuble. Dans certains cas justifiés par la sensibilité patrimoniale, des pièces complémentaires peuvent être demandées comme une analyse d'archéologie du bâti ou de dendrochronologie, par exemple.
Le parti de restauration* doit s'appuyer sur les particularités architecturales et constructives et sur les strates d'intervention successives. La restauration* ne doit pas conduire à supprimer des traces d'intervention qui ont du sens au regard de l'histoire du bâti ou qui sont significatives d'un courant architectural spécifique ; elle peut en revanche conduire à supprimer les traces d'interventions qui ne s'inscrivent pas dans la démarche de mise en valeur du PSMV. La restitution d'une disposition ancienne ou d'origine peut être exigée dès lors qu'elle est documentée, notamment en présence de témoignages anciens ou de vestiges archéologiques.
Lorsqu'une démolition (totale ou partielle) est réalisée, il convient d'opérer une « déconstruction sélective » consistant à séparer et trier les différents types de matériaux dans le but de les valoriser à travers le recyclage ou le réemploi.
Les règles de restauration* qui suivent concernent essentiellement les immeubles* d'architecture traditionnelle*. Pour les matériaux non mentionnés et les éventuelles nouvelles techniques de restauration*, il convient de justifier que le projet de restauration* ne porte pas atteinte à la pérennité de l'édifice, ni à son impact architectural et urbain.
Les travaux de restauration doivent respecter les principes d'intervention suivants :
- lisibilité du caractère identitaire du bâti guérandais : à la fois grande variété des architectures* et homogénéité du paysage urbain*,
- **cohérence typologique en termes de choix de matériaux, de simplicité de mise en œuvre, de sobriété des volumes, de la composition et des détails**,
- authenticité (conservation de la matière) et réversibilité des interventions contemporaines*.

- US2- 2.2c. Restauration des façades existantes (pan de bois, pierre de taille et enduits)
- US2- 2.2c-1. Façades existantes en pan de bois
Les immeubles* en pan de bois constituent un patrimoine rare et fragile à préserver et à restaurer soigneusement : **toute intervention doit respecter la logique structurelle et l'aspect architectural (enduit ou non)**. Dans certains cas justifiés par la sensibilité patrimoniale, une analyse de dendrochronologie peut être demandée.
La règle de principe est de conserver les bois d'origine, les moulurations et assemblages d'origine. Des greffes et renforcement par résines sont possibles si elles permettent de respecter la matière ancienne. Si des éléments ne sont pas réparables, ils doivent être remplacés par un bois de la même essence et de même qualité (bois de réemploi par exemple si les pièces sont compatibles en termes structurels) avec des techniques de restauration* adaptées pour garantir la pérennité des pans de bois et planchers (en particulier assemblage d'origine à reprendre). Si des moulurations existaient sur les pièces endommagées, elles doivent être refaites à l'identique avec le plus grand soin.
De même, les éléments de remplissage anciens doivent être conservés s'ils sont d'origine et encore en bon état. S'ils n'existent plus ou sont en trop mauvais état, un remplissage traditionnel* (fuseaux de terre, briques minces, ...) ou de matériaux naturels doit être mis en œuvre, avec des techniques qui permettent de retrouver à la fois la solidité et l'aspect architectural d'origine.
La restauration* se fait par nettoyage du bois et traitement à l'huile de lin (ou tout autre traitement permettant de garantir leur conservation) sur toutes les faces des pièces de bois, y compris celles destinées à être cachées, suivi d'un enduit sur le remplissage et/ou pans de bois (en fonction des dispositions d'origine* décrites ci-dessus) ou éventuellement d'un chaulage.
Deux types de finition peuvent être réalisés en fonction des dispositions d'origine*, qu'il convient de déterminer :
• Généralement lorsque la structure de pan de bois ne crée pas de motif en façade (croix de Saint-André par exemple), ne comporte pas de sculptures ou de moulurations, il est destiné à recevoir un enduit sur un lattis en laissant saillant et à découvert les chambranles de baies, corniches et bandeaux éventuels.
• À l'inverse, si le pan de bois comporte des pièces moulurées, des sculptures, et forme un motif relativement régulier, il convient d'effectuer des recherches de traces de polychromie.
La question de la couleur sur le pan de bois doit faire l'objet d'une recherche des dispositions d'origine (traces de polychromie ou exemples similaires). La teinte doit se faire à l'aide de terres naturelles.

- US2- 2.2c-2. Parements existants de pierre de taille, seuils et encadrements en pierre de taille
Les parements, seuils et encadrements en pierre de taille à Guérande sont généralement en granit, et plus rarement en grès ou en calcaire. Le granit est dressé à parement lisse.
Toute intervention sur les parements, encadrements, corniches et bandeaux doit respecter la nature de la pierre et les dispositions d'origine*, notamment la mise en œuvre du calepin d'appareillage. Il convient aussi de conserver ou restituer les modénatures et éventuelles sculptures, ainsi que les seuils.
Lorsqu'une pierre est trop endommagée, le remplacement de celle-ci doit se faire par bloc entier (« en tiroir »), scellé en fond avec des coulis de chaux et les joints doivent être soigneusement refichés sur les quatre faces avec un mortier de chaux aérienne naturelle et sables locaux (aucun vide ne doit exister entre la nouvelle pierre et la maçonnerie avoisinante). Le sens du lit de la pierre et la pose en boutisse doivent être respectés lors de la pose. Les ragréages doivent être limités à de petits raccords (bouchons suivis d'une patine).

De même, pour les fragments de sculptures ou de modénatures (corniches, bandeaux), il convient de changer la pierre en toute épaisseur ; les produits de substitution sont interdits (en particulier les mortiers à base de liant hydraulique).
Le nettoyage de la pierre doit être précédé d'une réfection des joints et se faire par des techniques douces de brossage sec ou de lavage à faible pression ou par nébulisation. Les techniques d'hydrogommage ou de micro-abrasion ne peuvent être acceptées que si la pierre est suffisamment dense (granit ou grès) et en bon état. La retaille de surface ne doit pas dépasser 1 cm.
Les joints doivent être effectués au mortier de chaux grasse (additionné de sablon et de poudre de pierre) et recevoir une finition à fleur de parement qui correspond généralement au caractère architectural* d'origine. **La couleur des joints doit être proche de la pierre, voire légèrement plus soutenue de façon à rendre discernable le dessin de l'appareillage**.
Les joints ciments sont à remplacer dans le cadre d'une restauration* de façade.
Sont interdits :
- les finitions du parement granit éclatées ou striées ;
- les joints ciment ;
- la peinture ou l'enduit ciment sur les maçonneries de pierre de taille.

- US2- 2.2c-3. Façades existantes en maçonneries de moellons (enduits ou non)
Certains parements destinés à être visibles ont été recouverts d'un enduit ciment qui pose des problèmes de pérennité des maçonneries (qui ne « respirent » plus) ; d'autres à l'inverse ont perdu leur enduit d'origine qui protégeait les maçonneries.
Avant toute intervention, les dispositions d'origine* doivent être déterminées pour justifier le projet d'intervention.
Les enduits traditionnels doivent être restaurés ou restitués. Ils doivent être couvrants et arrêtés au nu des pierres de taille d'encadrement des baies* et des éventuelles chaînes d'angle, sans surépaisseur (sauf si cela correspond au caractère d'origine). Le traitement des enduits à pierres vues peut être mis en œuvre s'il est démontré qu'il correspond au traitement des maçonneries d'origine (en particulier sur les pignons ou les dépendances) ou s'il s'agit de mettre en valeur une stratification archéologique particulière (vestiges de baies).
Les enduits doivent être réalisés à la chaux aérienne naturelle grasse mêlée de sable de Loire ou équivalent, dont la granulométrie et la colorimétrie sont à arrêter en fonction du caractère architectural* de l'édifice. La finition peut être lissée, talochée, lavée à l'éponge ou brossée suivant les effets esthétiques recherchés. L'éventuel badigeon doit être réalisé avec les techniques traditionnelles*.
Sauf dispositions d'origine, les enduits ciment existants doivent être déposés et remplacés par un enduit traditionnel. Sur de petites surfaces ou des façades n'ayant aucun intérêt patrimonial (façade sans particularités architecturales ou constructives et sans composition), il peut être admis à titre exceptionnel de maintenir l'enduit avec un simple nettoyage et une peinture minérale ou à la chaux ; cette disposition n'a lieu que s'il est démontré que l'enduit en place est sans défaut d'adhérence ni fissurations et qu'il ne cause pas de désordres dans les maçonneries.
Sont interdits : les enduits à base de ciment (sauf dispositions d'origine), les enduits de finition grattée ou monocouche, l'emploi de baguettes métal ou PVC pour traiter les arêtes, la peinture des enduits traditionnels*.

- US2- 2.2c-4. Façades existantes autres que pan de bois, enduits et maçonneries
Les autres traitements de façades, s'ils correspondent aux dispositions originelles de l'édifice, sont à conserver et à restaurer en se conformant au caractère architectural* d'origine. Matériaux, finition, couleur et joints doivent répondre à cet objectif.
Les enduits-ciment (sur les maisons du début du XXe siècle) sont à base de liants hydrauliques comme le ciment blanc, ciment et chaux, chaux aérienne ou plâtre-chaux ; l'application dépend de la texture recherchée (finition en mouchetis tyrolien, lissée ou talochée). L'enduit-ciment doit recevoir une peinture minérale.
La terre cuite présente en façade, qu'il s'agisse de briques de construction ou d'éléments décoratifs (céramique par exemple), doit être conservée et restaurée en se conformant au caractère architectural* d'origine. En particulier, les briques industrielles ne doivent pas être employées sur des immeubles* antérieurs à l'apparition de ce matériau. **La terre cuite ne doit pas être peinte (sauf traitement vernissé des architectures balnéaires) et doit être mise en valeur par des enduits qui en assurent le contraste (enduits de teinte claire à préférer)**.

-US2- 2.2c-5. Zinguerie sur façades existantes
Tout point de façade saillant doit être protégé contre les infiltrations de l'eau pour éviter la dégradation des maçonneries, notamment les corniches, bandeaux, frontons, appuis de fenêtre et balcons. La protection doit être conçue de manière à éviter toute stagnation d'eau, notamment au contact des menuiseries. Le zinc ne doit pas couvrir la partie dormante de la menuiserie, impliquant un raccordement délicat des tubes de buée vers l'extérieur. Un isolant neutre (tel que papier anglais, feutre bitumé) doit être interposé entre le métal et la maçonnerie, le bois ou la pierre. Les zingueries doivent faire l'objet d'un dessin soigné permettant de remplir leur rôle de protection tout en se faisant discrètes dans la façade. Les matériaux employés doivent garantir le maintien de leur aspect dans le temps. Généralement, le zinc, le plomb ou le cuivre sont les matériaux à employer.
Est interdit :
- **l'emploi du PVC pour ces éléments.**

(...)

-US2- 2.2e-2. Obligations dans le cas de remplacement ou ajout de menuiseries

Portraits de villes

Le remplacement doit être justifié dans la demande d'autorisation et les éléments concernés doivent être clairement identifiés. Le remplacement doit respecter les dispositions qui suivent :

MATÉRIAU :
• Les menuiseries doivent être réalisées dans le matériau d'origine (généralement le bois) sur tous les immeubles*, qu'ils soient protégés ou non. Le bois doit être peint ou traité à la chaux. Les autres matériaux ne peuvent être employés qu'à titre exceptionnel et s'ils garantissent un aspect, des dimensions de profils et un dessin compatible avec l'architecture* de l'édifice ou dans une recherche d'expression contemporaine*. L'imitation des dessins de menuiserie traditionnelle* doit respecter les dimensions et proportions traditionnelles*.
• **Sont interdites : les menuiseries PVC (portes, fenêtres et contrevents).**

(...)

COULEUR DE LA MENUISERIE :
• La couleur doit faire l'objet d'une recherche des dispositions d'origine ou d'une cohérence avec le caractère architectural* et avec les teintes des immeubles environnants. Les teintes les plus vives sont à réserver aux portes d'entrée.
• Sont interdits : les bois vernis et lasures de ton naturel, les peintures à effet plastifié ou brillant, les tons trop vifs qui dénotent dans le paysage urbain*, la couleur blanche pour les contrevents.

CAS PARTICULIER DES CONTREVENTS ET VOLETS INTERIEURS :
• En dehors des dispositions d'origine, la mise en place de volets roulants et la création de contrevents peuvent être refusées si leur impact compromet la qualité de façade et du paysage urbain*.

-US2- 2.2g. Travaux sur toitures des immeubles existants*
Toute restauration* doit être respectueuse de la substance ancienne, l'objectif est donc de conserver tout élément présentant un intérêt patrimonial. Par conséquent, les éléments nécessaires à la connaissance patrimoniale des éléments sur lesquels porte l'intervention doivent être fournis. Cet état des lieux permettra ainsi de qualifier la cohérence des dispositions existantes avec l'architecture et d'apprécier l'impact du projet.
Pour toute intervention, la règle de principe est la cohérence de la toiture avec le caractère architectural* ; cette cohérence passe par un respect de la géométrie, des pentes de toiture, des matériaux et de tous les détails associés à la toiture. Même si l'intervention ne porte que sur une partie de la toiture, le projet sera apprécié selon une réflexion d'ensemble à l'échelle de l'immeuble et de la séquence urbaine*.

(...)

-US2- 2.2g-2. Matériaux de toiture sur immeubles existants
La modification d'une toiture ne doit pas entraîner un changement de matériau, à moins de rétablir des dispositions d'origine. Les matériaux employés doivent être naturels (ardoise, terre cuite) et mis en œuvre selon les techniques d'origine et dans le respect du caractère architectural* de l'immeuble*.»

PSMV de GUERANDE - REGLEMENT DU PSM, A U P : Céline Viaud – Silvia Pianiese, en partenariat avec Aurélia Diversay, avocate au Barreau de Nantes, 2019.

Extrait des fiches pédagogiques

« **FICHE-CONSEIL N° 5 - MATIERES & COULEURS**

Le badigeon de chaux est le traitement traditionnel des façades guérandaises. Ce traitement blanc de la façade, que l'on retrouve sur un certain nombre de cartes postales anciennes, a longtemps forgé l'identité de Guérande ; preuve en est de son nom « pays blanc ».
La couleur blanche est pourtant aujourd'hui largement minoritaire, la mode courante consistant à dégager entièrement les pierres de leur revêtement historique. A l'origine pourtant, seuls les pignons et les annexes se trouvaient en pierres dégagées.
La réintroduction de ce traitement de façade est nécessaire pour stopper cette tendance à une certaine monotonie du paysage bâti, induite par le « trop de pierres ».

LES COULEURS DES MENUISERIES
RAPPEL DU TEXTE REGLEMENTAIRE
Il convient de rechercher la couleur des menuiseries d'origine si elles sont connues ou la gamme de couleur correspondant à la typologie de la construction et de s'inspirer des couleurs existantes sur les édifices voisins.
Les couleurs peuvent être très variées, sachant que les teintes les plus vives sont à réserver aux portes d'entrée. Les portes de dépendances ou de garage pourront être traitées avec un produit foncé proche de la couleur du « carbonyle » traditionnel.
Sont interdits :
- les bois vernis et lasures de ton naturel,
- les tons trop vifs dénotant dans le paysage environnant.»

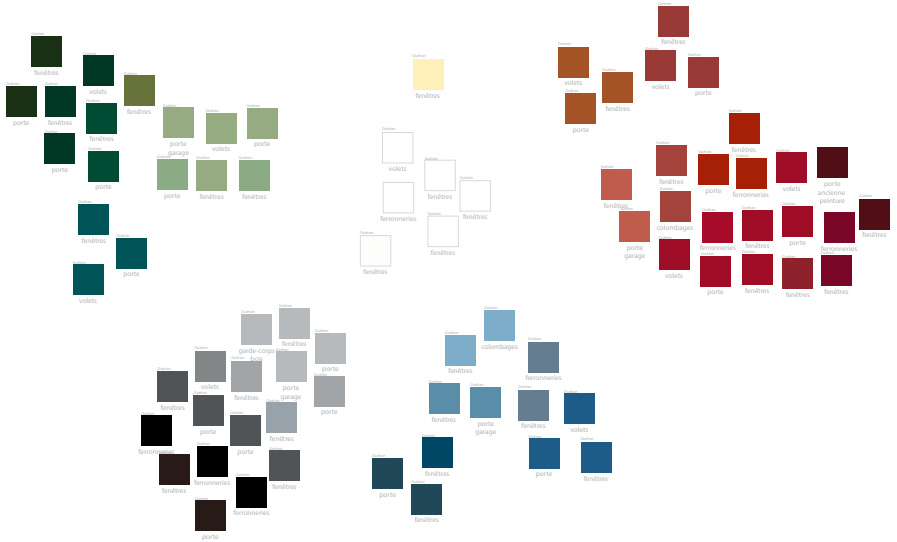
AUP, Nantes, Fiches-conseils pour l'application du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, 2017.

Portraits de villes

Cartographie de la palette générale



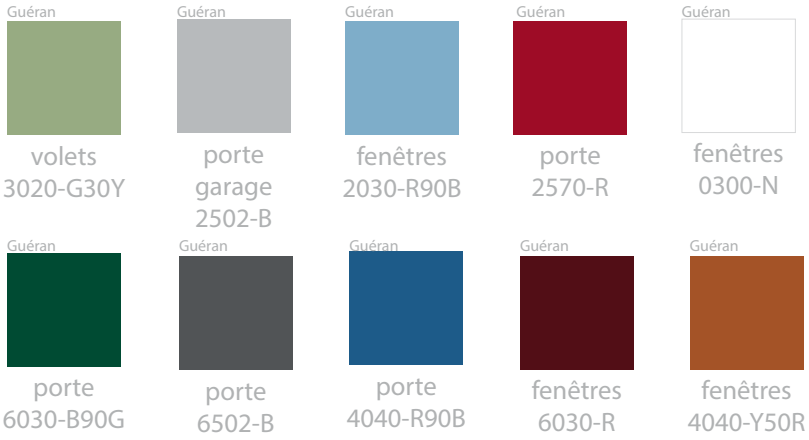
Cartographie de la palette ponctuelle



Synthèse de la palette générale



Synthèse de la palette ponctuelle



Portraits de villes

Cartes postales anciennes



Pl St Aubin



Pl du Pilori


Pl du Pilori


rue St Michel



rue St Michel



rue St Michel



Pl de la Psallette



rue Vannetaise



Faubourg St Michel



Faubourg St Michel


Porte de Saillé



Pl St Aubin




rue de Saille



rue de Saille

Portraits de villes


av de bretagne


rue du port


av de bretagne


Rue des cap horniers


rue de la gambade


pl de l'hotel


rue d'AHA


rue de la gambade


rue de la gambade


rue de la gambade


rue de la gambade



av de bretagne


av de bretagne


rue d'AHA


av de bretagne


rue de la cambade


pl de l'hotel


rue de la gambade


rue du midi


rue d'AHA


rue d'AHA


av de bretagne


rue du port


av de bretagne


rue du port


rue du port

Portraits de villes


place de la bascule


rue de la cambade


rue de la gambade


av de bretagne


rue des cap horniers


rue d'AHA


av de bretagne


av de bretagne


rue d'AHA


rue du soleil

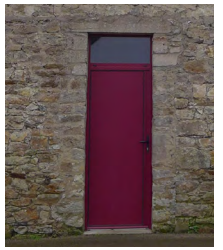

av de bretagne

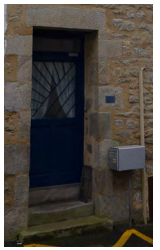

rue des cap horniers


rue de la cambade


pl de l'hotel


rue de la gambade


rue de la gambade


rue du midi


rue de la grande vigne


av de bretagne


rue d'AHA


rue d'AHA


rue du soleil


rue de la gambade


rue de la grande vigne


rue d'AHA

Portraits de villes


rue du midi


rue de la gambade



rue de la gambade



rue de la gambade

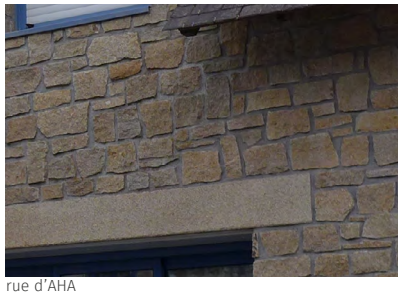


rue de la gambade



av de bretagne

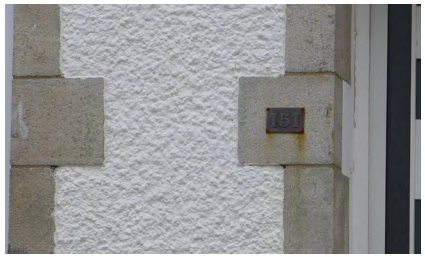

av de bretagne


rue d'AHA


rue du midi



av de bretagne


av de bretagne



av de bretagne



av de bretagne



rue de la gambade



rue de la gambade



rue de la gambade

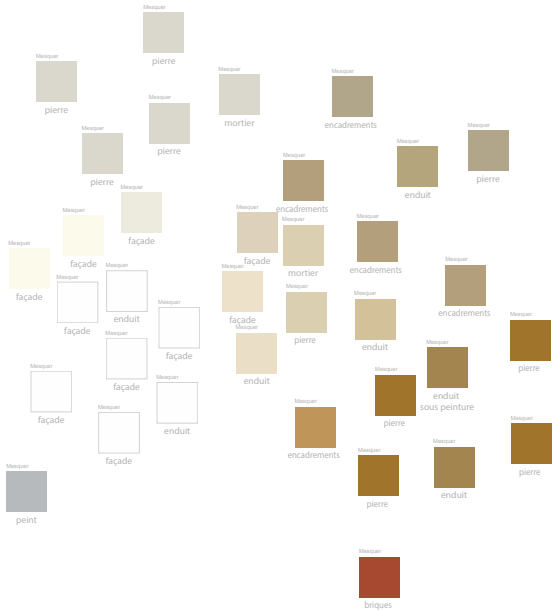


rue d'AHA

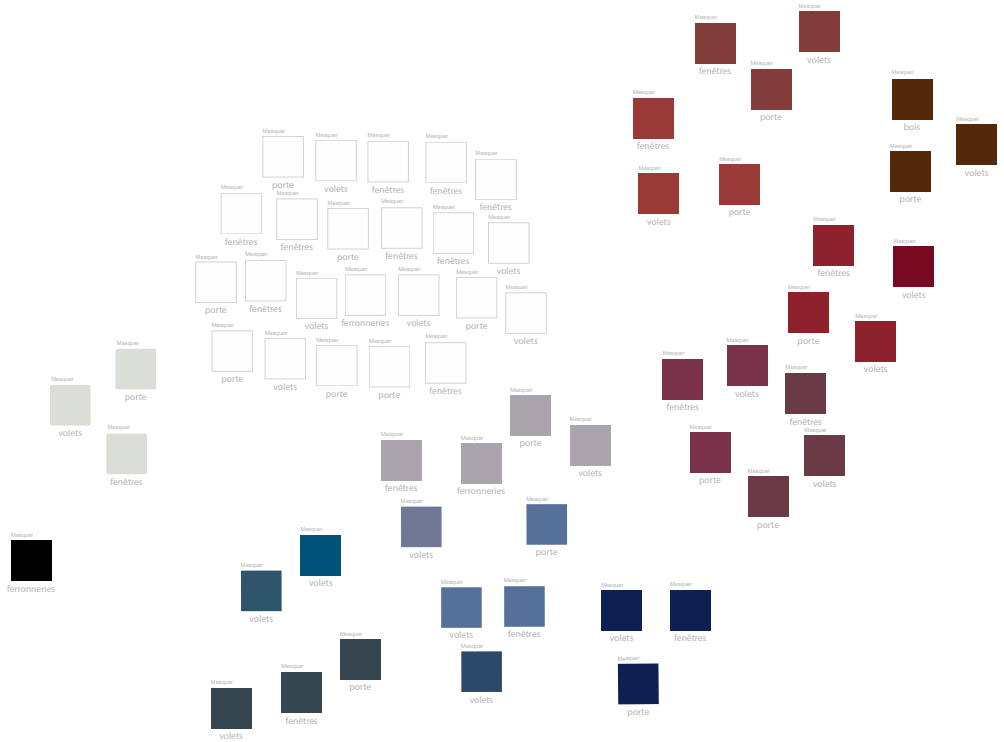

pl de l'hotel

Portraits de villes

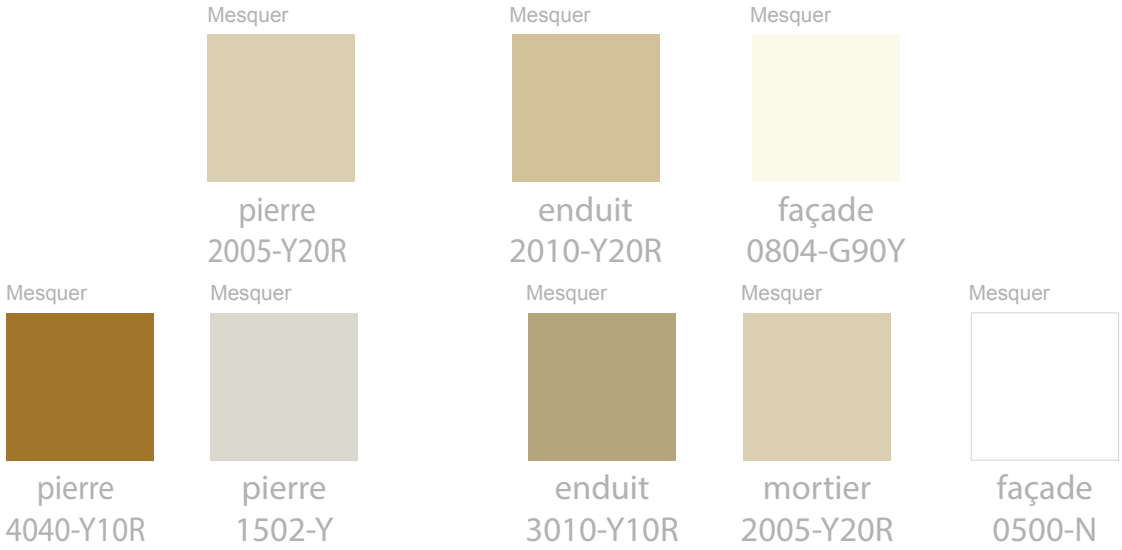
Cartographie de la palette générale



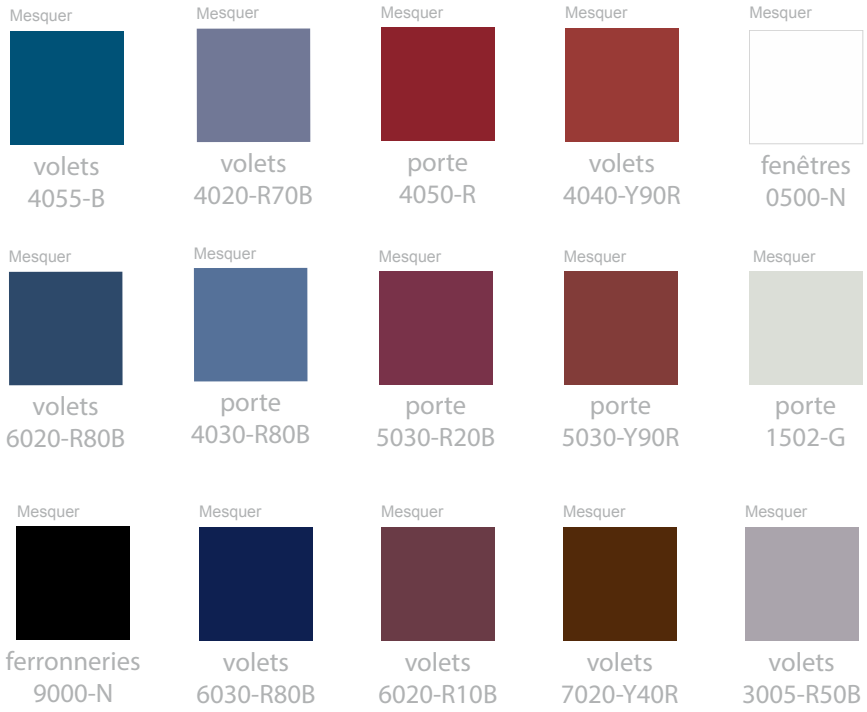
Cartographie de la palette ponctuelle



Synthèse de la palette générale

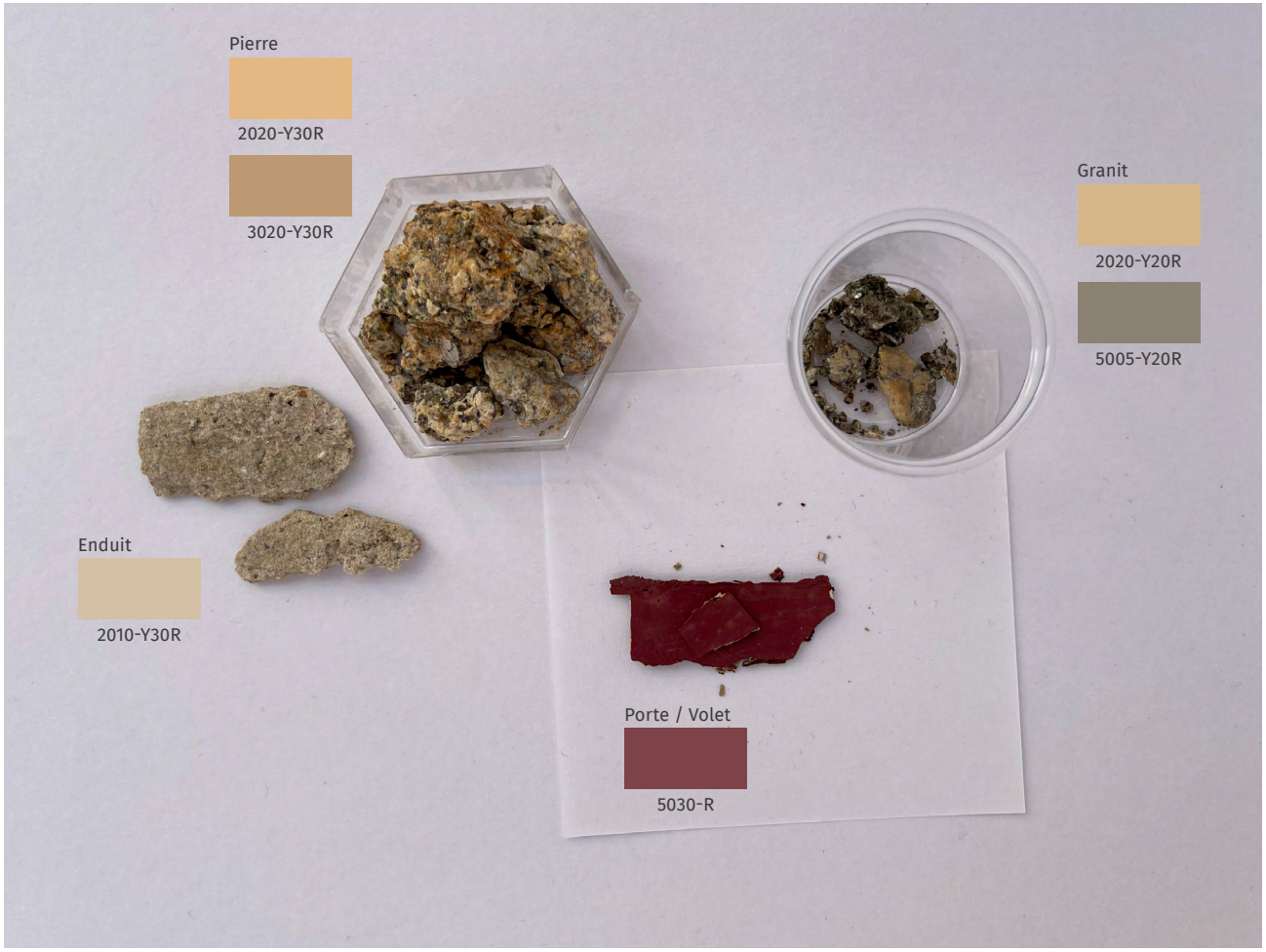


Synthèse de la palette ponctuelle



Portraits de villes

Palettes des matériaux



Portraits de villes

Cartes postales anciennes





















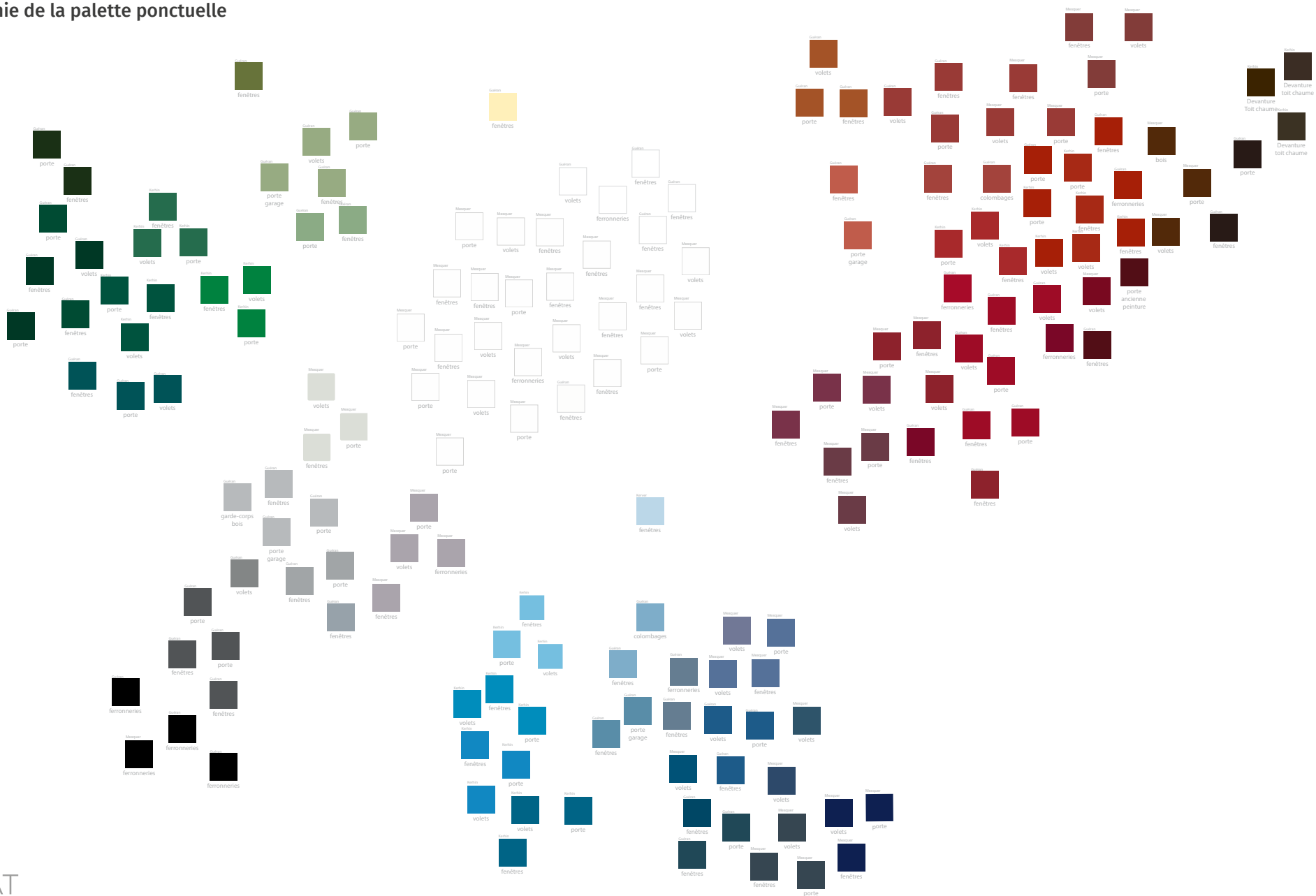
Portraits de villes

Cartographie de la palette générale

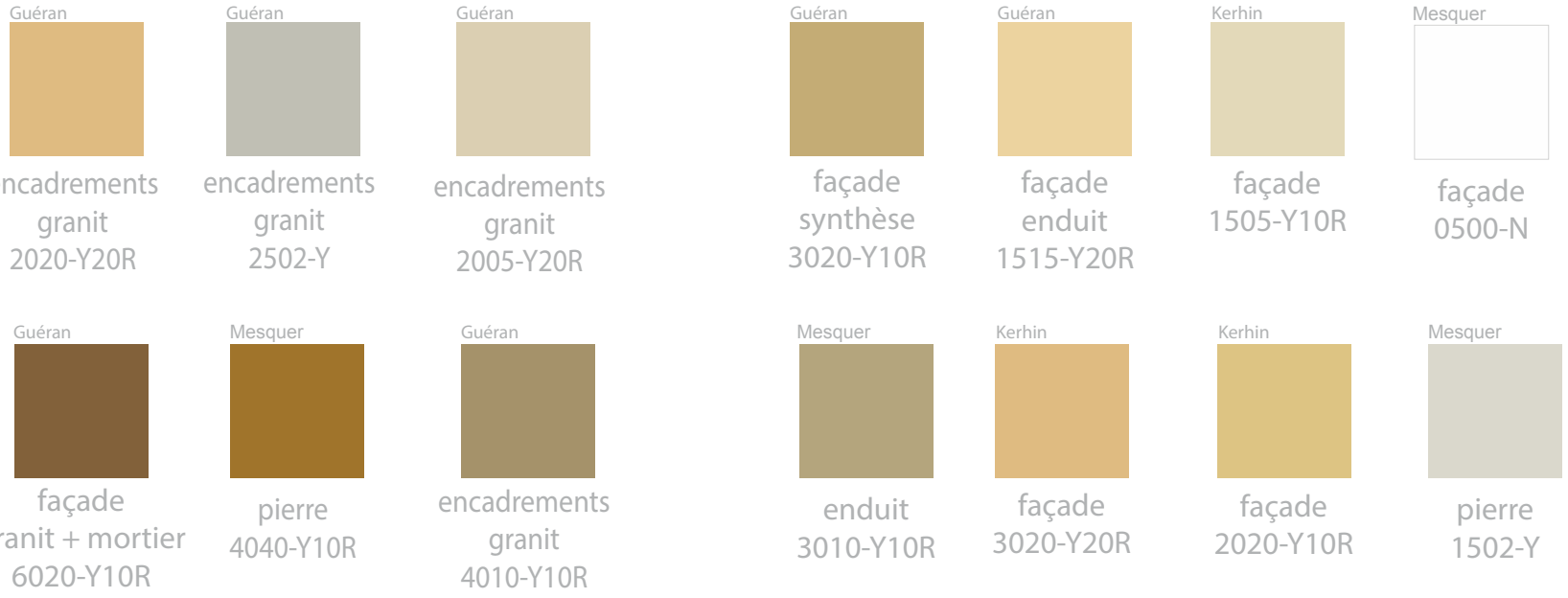


Portraits de villes

Cartographie de la palette ponctuelle



Synthèse de la palette générale



Synthèse de la palette ponctuelle

